

RAPPORT N° 90-35
au Conseil Municipal

OBJET

**ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
DU CHEMIN ILET DE LA SOURCE A LA BRETAGNE**

La Municipalité envisage de réaliser l'assainissement des eaux pluviales du Chemin Ilet de la Source à la Bretagne (inondations de l'Ecole Bory de Saint-Vincent, en période de fortes pluies).

Les travaux consistent en la pose d'une canalisation de diamètre 800 sur une longueur de 250 m.

Le coût de l'opération est estimé à 650 000 F.

Il vous est demandé, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 1991 :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres correspondant et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

M. BOURGIN A. : Le projet consiste en l'assainissement des eaux pluviales du Chemin Ilet de la Source à la Bretagne.

Lors des grosses pluies, des inondations se produisent à ce niveau et, plus particulièrement, à l'Ecole Bory de Saint-Vincent -sous un mètre d'eau, parfois-.

Les travaux prévus permettront d'endiguer ce phénomène.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : J'aimerais savoir quel genre de travaux seront réalisés à cet endroit.

LE MAIRE : Monsieur FOURNEL vous précisera la conception technique de ces travaux.

**Projection sur écran
du plan de délimitation du projet.**

M. GERARD M. : Je connais bien cet endroit.

M. FOURNEL D. : Vous pouvez repérer la Mairie Annexe de la Bretagne, l'Ecole Bory de Saint-Vincent -évoquée par Monsieur BOURGIN-.

Toutes les eaux qui s'écoulent des Chemins Bois Rouge et du Milieu viennent s'engouffrer par le portail d'entrée, pénètrent dans l'école pour ressortir sur la route et envahir enfin les propriétés riveraines.

Le projet consiste à récupérer les eaux à la fois à l'entrée sur le Chemin Bois Rouge, au niveau d'un point bas situé sur la liaison du Chemin de la Grotte et à les canaliser jusqu'à arriver à la Ravine du Chaudron, par le Chemin Ilet de la Source -à pic descendant jusqu'à la Ravine-.

Toutes les eaux seront donc canalisées sur les Chemins Bois Rouge et de la Grotte, jusqu'à la falaise.

LE MAIRE : Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : Est-ce que toutes les précautions seront prises pour que ces eaux ne dévalent pas sur l'habitation située en contrebas ?...

LE MAIRE : Monsieur DE BOISVILLIERS en est propriétaire, je crois.

M. FOURNEL D. : Nous sommes actuellement en pourparlers avec le propriétaire, Monsieur DE BOISVILLIERS, pour canaliser l'eau de façon assez sommaire (non pas par une conduite, mais simplement par un fossé), jusqu'au fond de la Ravine du Chaudron.

M. GERARD M. : Est-il certain que l'opération ne causera pas de désagrément à cette habitation ?...

M. FOURNEL D. : Oui, le fossé se situera en retrait. Le plan projeté à l'écran est à l'échelle 1/10 000ème. Il y a un petit chemin qui longe cette habitation. Le fossé sera implanté au-delà, plus au sud par rapport à ce chemin qui dessert l'Ilet de la Source.

M. GERARD M. : Je vous fais confiance, Monsieur FOURNEL. J'ai quand même tenu à soulever la question.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est adopté à l'UNANIMITE.
